



NOM	GROUPE D'ÂGE (VOIR RÈGLE NO 9)	ADRESSE	ADRESSE INTERNET

Désirez-vous que votre numéro de téléphone apparaisse dans le bottin: oui non Téléphone : _____

DEMANDE DE CARTE DE MEMBRE DE SAISON - MODALITÉ DE PAIEMENT (S)

		OPTION A 3 chèques reçus le 1 ^{er} mars et encaissables le 1 ^{er} mars-1 ^{er} avril-1 ^{er} mai	OPTION B 2 chèques reçus le 1 ^{er} mars et encaissables	TOTAL
(1) ADULTE	852,36\$ + txs 127,64\$ = 980\$	3 X 326,67\$ = 980\$	1 ^{er} mars: 100\$ et 1 ^{er} mai: 880\$ = 980\$	<input type="text"/>
(2) CONJOINT LÉGAL	787,12\$ + txs 117,88\$ = 905\$	3 X 301,67\$ = 905\$	1 ^{er} mars 100\$ et 1 ^{er} mai: 805\$ = 905\$	<input type="text"/>
(3) ÉTUDIANT	387,04\$ + txs 57,96\$ = 445\$	3 X 148,33\$ = 445\$	1 ^{er} mai = 445\$	<input type="text"/>
(4) JUNIOR (10 à 18 ans au 1 ^{er} mai) (voir règle no 3)	169,60\$ + txs 25,40\$ = 195\$	3 X 65,00\$ = 195\$	1 ^{er} mai = 195\$	<input type="text"/>
(5) NON-ÉTUDIANT (19 à 35 ans au 1 ^{er} mai) (voir règle no 2-3)	600,13\$ + txs 89,87\$ = 690\$	3 X 230,00\$ = 690\$	1 ^{er} mai = 690\$	<input type="text"/>
Pour les catégories 3, 4 et 5, fournir pièce justificative.				
POUR LES PAIEMENTS REÇUS APRÈS LE 1 ^{ER} MARS, ajoutez 50,00\$ par membre de la catégorie 1 et 2.				50,00\$ <input type="text"/>
NON-DÉTENTEUR D'UNE PART (voir règle no 7)				100,00\$ <input type="text"/>
CASIER À VÊTEMENTS N°	<input type="text"/>			25,00\$ <input type="text"/>
CONTRAT DE LOCATION DE VOITURE DE GOLF (Aucune réservation, voir règle no 8)		Illimité (une seule location par jour)	825,00\$	<input type="text"/>
		50 locations 18 trous	690,00\$	<input type="text"/>
		25 locations 18 trous	375,00\$	<input type="text"/>
		25 locations 9 trous	240,00\$	<input type="text"/>
ENTREPOSAGE DE VOITURE DE GOLF ÉLECTRIQUE (voir règle no 1)			410,00\$	<input type="text"/>
	GAZOLINE		380,00\$	<input type="text"/>
ENTREPOSAGE DE VOITURETTE			50,00\$	<input type="text"/>
ENTREPOSAGE DE VOITURETTE ÉLECTRIQUE			100,00\$	<input type="text"/>
PARRAINAGE D'UN NOUVEAU MEMBRE (voir règle no 11)			-200,00\$	<input type="text"/>
COÛT TOTAL				<input type="text"/>

FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET LA COPIE BLANCHE DE CET AVIS AU SECRÉTARIAT DU CLUB POUR LE 1^{ER} MARS.
TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS PAYÉ SON DROIT D'ENTRÉE SE VERRA REFUSER L'ACCÈS AU TERRAIN.
Je m'engage à respecter les règlements en vigueur du Club et ceux qui pourraient être émis par le bureau de direction.
Politique de remboursement (voir règle no 10).

TPS # R 122 170 939 TVQ # 10 0608 2013

Signature: _____

SAISON 2012

Règles administratives

- 1- Voitures électriques ou à gazoline:
 - a) Toutes les voitures doivent être en excellent état. Elles ne doivent être polluantes d'aucune façon. La direction du club peut intervenir dans les cas non acceptables.
 - b) Pour être admises sur le terrain, le contrat entre le propriétaire et le club de golf doit être en bonne et due forme.
 - c) Il est interdit de prêter sa voiture à qui que ce soit. Seul le propriétaire ou le copropriétaire peut l'opérer. Dans le cas du copropriétaire, il doit être enregistré au bureau de direction.
 - d) Vous devez suivre les indications sur le terrain pour circuler. La règle est de circuler de chaque côté des allées afin de garder le centre des allées en meilleur état possible. Pour traverser, vous pouvez croiser l'allée, lorsque les conditions du terrain le permettent.
 - e) Aucun enfant âgé de moins de 15 ans ne peut conduire de voiture.
 - f) Il est interdit d'avoir sur le terrain plus de deux voitures par groupe de 4 personnes.
- 2- Restrictions pour les jeunes de moins de 15 ans:
 - 12 ans et moins: une personne adulte obligatoire pour 3 joueurs.
 - 13 et 14 ans: peuvent jouer par groupe de 4 joueurs, sauf les fins de semaine et jours fériés où ils devront être accompagnés d'une personne adulte par 3 joueurs.
- 3-
 - a) Pour être reconnu comme étudiant ou junior, il faut fréquenter à plein temps une institution reconnue et fournir une pièce justificative.
 - b) Restriction les fins de semaine, départ après 13 heures dépendant de l'affluence.
- 4- **Tous les golfeurs et golfeuses doivent être vêtus convenablement. Les shorts, les camisoles et autres vêtements du genre ne sont pas acceptés ainsi que les souliers avec des crampons de métal.**
- 5- Aucune boisson alcoolique n'est autorisée sur le terrain.
- 6- Votre professionnel et son équipe ont pleine autorité pour faire respecter les règlements et l'éthique du golf.
- 7- Membre: Est considérée comme membre, toute personne qui détient une part en règle de la Corporation du Club de Golf Dorchester Inc.
 - Les catégories 3, 4 et 5 ne sont pas assujettis à payer ce montant en surplus de la cotisation.
- 8- Un maximum de un (1) membre de saison par contrat de location est permis sauf pour les contrats de 25 et 50 locations ou le conjoint est accepté. Aucun transfert ou sous-location ne sera permis. Aucune réservation n'est permise. Non transférable la prochaine année. Pour le forfait illimité, une seule location par jour est permise.
- 9- Pour fin de statistique, nous aimerions connaître votre groupe d'âge.
 - 1) 18 ans et moins
 - 2) 19 ans à 25 ans
 - 3) 26 ans à 35 ans
 - 4) 36 ans à 50 ans
 - 5) 51 ans à 65 ans
 - 6) 66 ans et plus
- 10- **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**
 - Des frais de 100,00 \$ seront exigés pour des remboursements avant le 15 mai sans condition.
 - 50% du tarif de la carte de membre de saison sera remboursé (après avoir déduit le 100,00 \$) avant le 15 juin, sur présentation de preuve de maladie (certificat médical), de preuve de déménagement (confirmation de l'employeur).
 - Un frais supplémentaire de 100,00 \$ sera exigé pour les nouveaux membres ayant bénéficié de la promotion d'automne.
- 11- Réduire 200,00 \$ si vous recrutez un nouveau membre des catégories 1,2 et 5 (adulte, conjoint, non-étudiant) pour la saison 2012. Le nouveau membre devra être une personne n'ayant pas été membre chez-nous pendant les saisons 2010, 2011. Cette promotion ne peut être jumelée à aucune autre promotion ainsi qu'aux membres demi-saison.

N.B. La T.P.S. et la T.V.Q. sont incluses dans tous les prix inscrits dans cet avis sauf avis contraire.